

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-05-36
Séance du 07 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Etaient présents : Michel GRANGE, Laure TRUNFIO, Jean-Luc BOCQUIN, Magali SEGARD, Corentin LALLAU BAZIN, Virginie FREYNET TICHADOU, Michaël CHARMEAUX, Brigitte CHARPIN, Jérôme BROC & Françoise BOISSET (11).

Etaient excusés : Gaëtan DE GRACIA / **pouvoir** à Virginie FREYNET TICHADOU, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ / **pouvoir** à Michel GRANGE & Emilie VELLETAZ / **pouvoir** à Magali SEGARD (3).

Etaient absents : David SANTIN-JANIN (1).

Date de convocation : 26 octobre 2023.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Michel GRANGE a été élu secrétaire, *sauf 3^{ème} délibération pour laquelle il a été remplacé par Magali SEGARD.*

Michaël CHARMEAUX, arrivé à 19 heures 47, a pris part au vote à partir de la 2^{ème} délibération.

PERSONNEL COMMUNAL

OBJET : REPRISE DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF
Secrétariat de Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'**article 34 de la loi du 26 janvier 1984**, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il s'agit ici de reprendre au nouveau format la très ancienne délibération du conseil municipal créant le poste permanent d'adjoint administratif du secrétariat de mairie, ainsi que ses différentes évolutions, pour arriver au poste qui fonctionne aujourd'hui. *Pour mémoire, départ à la retraite du 1^{er} & seul agent positionné sur ce poste depuis sa création (1^{er} septembre 1988) au 1^{er} avril 2015 et recrutement, au 1^{er} mai 2016, de l'agent actuel qui est sur le départ.*

Le Conseil Municipal est invité à :

↳ **Confirmer** le poste d'**Adjoint Administratif** du **secrétariat de la mairie**,

▶ A temps non complet, 30 heures hebdomadaires,

▶ **Missions** :

- Accueil, services à la population,
- Service périscolaire (cantine & garderie),
- Urbanisme,
- Elections.

▶ Sans délai puisqu'il s'agit de la simple « reprise » d'une délibération.

↳ **Préciser** que cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de **catégorie C**, de la **filière administrative**, au grade d'**Adjoint Administratif**.

↳ **S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire**, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C, dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme et de l'expérience professionnelle nécessaire. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Administratif.

↳ **Inviter** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	13

↳ **Confirme** l'ensemble des éléments ci-dessus,

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire,
Michel GRANGE

Le Maire,
Alain COMBAZ

